



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Libérations anticipées

Question écrite n° 29832

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur la libération anticipée de 13 500 détenus dans le contexte de la pandémie de covid-19. Cette remise en liberté d'individus, dont certains sont des criminels de droit commun et d'autres des individus radicalisés, est de nature à inquiéter profondément les citoyens. En effet, on sait par des drames récents que le service pénitentiaire d'insertion et de probation n'a pas les moyens d'assurer le suivi qu'il préconise pour surveiller les agissements de ces individus. Cette situation est d'autant plus alarmante qu'à en croire les propos tenus dans les colonnes des *Échos* du 14 mai 2020, il est prévu de « prolonger, voire de pérenniser ce dispositif de libération anticipée par voie de circulaire adressée dans les prochains jours à l'ensemble des procureurs ». C'est pourquoi, s'agissant d'une décision qui impacte les droits fondamentaux des citoyens et les valeurs républicaines dont sont garants les élus de la Nation, il lui demande de soumettre à la représentation nationale toute décision de libération anticipée des détenus.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29832

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2020](#), page 3623

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)